Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses :

soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 17 (1909)

Heft: 6

Erratum: Rectification

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nous rappelons aux comités des sections que les formulaires de participation doivent être retournés avant le 21 juin à M. Ed. Michel, président du Comité central de l'Alliance des samaritains, à Berne.

Nous espérons vivement que malgré l'éloignement considérable du lieu de réunion de cette année, les sections romandes se feront représenter en grand nombre à l'assemblée d'Arbon.

Rectification

Le Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse nous prie de publier la rectification suivante à apporter au XIV^e Rapport de la Société suisse de la Croix-Rouge qui vient de paraître:

A la page 17, au § 5, deuxième alinéa, il est dit que « les autorités cantonales qui versent une subvention annuelle à notre Société sont les mêmes que précédemment. Celles d'Appenzell Rh.-I., de *Genève*, de Schwyz et de Vaud s'abstiennent toujours encore de toute allocation. »

Cette remarque est fausse en ce qui concerne Genève.

Les autorités cantonales genevoises ont en effet subventionné la Société de la Croix-Rouge, en 1908, avec une somme de fr. 50, ainsi qu'on peut le voir dans le même rapport à la page 74, où le Conseil d'Etat genevois figure sous la rubrique des membres corporatifs de la Croix-Rouge, avec la mention de la somme sus-indiquée.

Nouveaux adhérents à la Société de la Croix-Rouge

(Suite)

Weissenbach, L ^s , docteur,	Fribourg.	Späth, Louis,	Fribourg.
de Buman, Ed., docteur,	>>	Schuh, R.,	4
Martin, Aug., ingénieur,	»	Barras,	>>
Helfer, G., major,	>>	Demierre, F.,	>>
Clément, Henri, receveur gén	éral, »	Müller, Reinhard,	*
Stamm, G., fonctionnaire C.F.	.F., »	Aeschlimann, Fritz,	>>
de Zürich, M ^{me} ,	»	Scherler, Adolphe,	>>
Thürler, Adèle, M ^{1le} ,	»	Rytz, JJ.,	>>
Lorson, Pauline, M ^{lle} ,	»	Thürler, Eugène,	*
Reichlen, Gabrielle, M ^{lle} ,	>>	Schächtelin, Arthur,	>>
Blanc, Léon,	»	Kæser, J.,	>>
de Schaller, Romain,	»	Tschanz, Edouard,	*
Ryser, Adolphe,	»	Matthey, W.,	>>
Egger, Charles,	»	Weiller, J.,	»
Bise, Emile,	*	Wirz, docteur,	»